

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00436

CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE SAINT-ETIENNE LOIRE(SMASEL) ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Georges HALLARY,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

RECU EN PREFECTURE

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211021-D20210043610

DATE D’AFFICHAGE :29 octobre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Christophe FAVERJON,
Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE SAINT-ETIENNE LOIRE(SMASEL) ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Loire (SMASEL) a été créé par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2011 pour créer, développer, aménager et assurer la gestion, l'exploitation de l'aéroport et les services liés à l'accueil des usagers.

Le fonctionnement du syndicat mixte nécessite des moyens en gestion administrative, financière et opérationnelle.

Depuis 2018, Saint-Etienne Métropole assure, en lieu et place du Département de la Loire, le fonctionnement du SMASEL et de la régie d'exploitation.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver le projet de convention de gestion et d'assistance administrative à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et le SMASEL, joint en annexe.

La convention de gestion et d'assistance administrative a pour objectif de définir les modalités de la prestation de Saint-Etienne Métropole et les conditions selon lesquelles le SMASEL et sa régie d'exploitation peuvent solliciter les services de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la gestion, du suivi et de l'assistance des dossiers. Il est précisé que Saint-Etienne Métropole met également à disposition les moyens matériels tels que les bureaux, le matériel informatique, téléphonique, de reprographie, l'affranchissement et les véhicules de service.

En contrepartie de la prestation de gestion administrative et des moyens matériels visés ci-dessus, le SMASEL paiera à Saint-Etienne Métropole une participation forfaitaire de 40 000 € pour l'année 2021.

La présente convention est conclue pour une période de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2022. Elle pourra être renouvelée deux fois, par tacite reconduction, par période d'un an.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de gestion entre le SMASEL et Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**
- **la recette correspondante sera perçue au chapitre 70 du budget principal SERV-SYECO-70688 de l'exercice 2021 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above the printed name.

Gaël PERDRIAU